

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 24 mai 2012 portant désignation des membres
du Conseil de recours contre les décisions de refus d'octroi
du Certificat d'Etudes de Base au terme de l'enseignement
primaire**

A.Gt 29-04-2015

M.B. 20-05-2015

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au Certificat d'Etudes de Base au terme de l'enseignement primaire, notamment le titre III et les articles 31, 32 et 33;

Considérant la proposition de la Commission de pilotage lors de sa séance du 24 février 2015;

Sur proposition de la Ministre de l'Education;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, 1^o, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 mai 2012 relatif à la composition du Conseil de recours contre les décisions de refus d'octroi du Certificat d'Etudes de Base au terme de l'enseignement primaire les termes «Jean-Luc ROLAND» sont remplacés par les termes «Marc-Antoine POLIS» et les termes «Thien KHUC» sont remplacés par les termes «Stéphane ARTS».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 3. - Le Ministre ayant l'Enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 29 avril 2015.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Vice-Présidente et Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance,

Mme J. MILQUET